



**LEGENDE**

- Limite de zone
- Axe de ruissellement
- Espace boisé classé (L130-1)
- Espace boisé classé à créer (L130-1)
- Construction identifiée (L123-1-7°)
- Élément paysager (L123-1-7°)
- Emplacement réservé
- Zone humide
- Construction ayant été inondée
- Construction agricole (123-3-1)

N°	Localisation Objet	Superficie approximative	Bénéficiaire
1	Lieu-dit « Le Bois de la Ville » - parcelles 59 et 138 Création d'une sente piétonne Emprise : 4 mètres	1 700 m <sup>2</sup>	Commune
2	Lieu-dit « Le Bois de la Ville » / « Le Plantour » - parcelle 120 Création d'une maison de jardin en bois avec la plantation de pins	2 000 m <sup>2</sup>	Commune
3	Lieu-dit « Mesnières » - parcelle 47 Création d'une nouvelle station d'épuration	2 300 m <sup>2</sup>	Commune
4	Bourg Création d'une voie agricole de contournement du village Emprise : 10 mètres	16 200 m <sup>2</sup>	Commune
5	Création d'une sente piétonne Emprise : 6 mètres	2 000 m <sup>2</sup>	Commune
6	Création d'un chemin rural Emprise : 8 mètres	580 m <sup>2</sup>	Commune

Département de la Seine-Maritime  
Commune de Mesnières-en-Bray

**PLAN LOCAL D'URBANISME  
PIECE 4.1**

**Planche générale**

Plan vu pour être annexé à la DCM du :

Réalisé par: GUB	Référence: E05392	G2C environnement 27 rue Baraqui 75013 PARIS
Validé par: FRW	Echelle: 1/6000	Tel: 01 53 80 10 14 Fax: 01 53 80 10 37
Date: 03/04/2012		